



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Conseil exécutif

12 février 2016
DKN-2419
9h13 à 11h54

Ordre du Jour

1. Ouverture
2. Lecture et Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des PV antérieurs
4. Présidence
 - A. Conseil d'administration et modifications aux règlements généraux
 - B. Fond philanthropique des finissants et bourse de l'AED
 - C. Problématique en lien avec les finances des comités
 - D. Mise en œuvre résolution bouteilles d'eau
5. Vice-président aux finances
 - A. Théâtre
6. Vice-présidente aux affaires académiques
7. Vice-président aux affaires professionnelles
8. Vice-présidente aux communications
9. Vice-président aux affaires internes
10. Vice-présidente aux affaires externes
 - A. Cotisation AED



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

11. Représentant de première année

12. Varia

13. Fermeture

Étaient présents

Membre du Conseil Exécutif

Christophe Tassé
Philippe St-Hilaire
Marie-Philippe Lavoie
Gabriel Caire
William Bérubé
Francis Paradis
Andréane Baribeau
Véronique Bolduc
Alexandre Thibault

Président
Vice-président aux finances
Vice-présidente aux affaires externes
Vice-président aux affaires socioculturelles
Vice-président aux affaires internes
Vice-président aux affaires professionnelles
Vice-présidente aux affaires académiques
Vice-présidente aux communications
Représentant des premières années

Étaient absents

Membre du Conseil Exécutif

Sarah-Michelle Pigeon Vice-présidente aux affaires sportives

Déroulement

1. Ouverture

Christophe propose l'ouverture à 9h13.
Gabriel appuie
La proposition est adoptée à l'unanimité

2. Lecture et Adoption de l'ordre du jour

Christophe propose l'adoption de l'ordre du jour amendé
Andréane appuie



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

3. Adoption des PV antérieurs

Caduc

4. Présidence

A. Conseil d'administration et modifications aux règlements généraux

Christophe mentionne qu'il fera parvenir à l'exécutif les modifications aux règlements généraux et il attend d'avoir l'approbation du comité de révision et d'application des règlements généraux avant d'avoir une version finale.

Marie-Philippe mentionne qu'une dame l'a appelé et elle fait le certificat à distance et elle veut se faire rembourser sa cotisation. Ce qu'elle trouvait dommage, c'est de payer 15\$ alors qu'il n'y a pas vraiment de services qui lui sont accessibles. Elle mentionne qu'elle pense que les services sont moins accessibles pour le certificat.

Christophe rappelle que le règlement peut être modifié uniquement dans un contexte de référendum.

Christophe a envoyé le projet de modifications lundi dernier et il l'a envoyé au comité de la Charte. Il voudrait avoir une assemblée générale au retour de la relâche. Il a modifié des dispositions en rapport avec le conseil exécutif et il a retiré la tâche des procès-verbaux de la tâche du VP aux affaires internes et a inclus cette tâche dans les tâches générales de l'exécutif. Il aimerait qu'on change le titre du poste de VP aux affaires sportives pour Vice-présidence aux affaires sportives et des saines habitudes de vie. Il mentionne qu'on abroge les vérificateurs généraux et le comité de la Charte parce que c'est le CA qui hériterait de ces pouvoirs.

Andréane demande si on ne devrait pas inclure quelqu'un du certificat sur le conseil d'administration.

Christophe souligne que c'est difficile d'avoir leur participation pour les comités facultaires. Il rajoute quand même leur présence dans le CA, sans en faire une exigence ou un poste exclusif.

William demande si l'assemblée générale doit avoir lieu directement en revenant de la relâche.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Marie-Philippe dit que les votes sont durant la première semaine d'avril et que le processus commence 3 semaines avant cela. On rappelle que le président d'élection pour les élections de l'exécutif est Stéphane Gilbert.

Il faudra sortir l'avis d'élection de l'AED durant la semaine de l'AG. En tout, le processus dure un mois (globalement).

Andréane a une petite réticence. elle sait que c'est compliqué de faire une élection comme l'exécutif de l'AED et elle aimerait que ce soit un vote différent des autres membres soit pas un concours de popularité, considérant l'aspect plus important qu'a un CA.

Marie-Philippe demande si on peut faire une semaine de mise en candidature entre le Grand Maillet et l'AG annuelle.

Gabriel est d'accord avec Andréane, mais faire la même chose que l'exécutif, c'est très lourd. Peu importe ce qu'on fait, ça reste un concours de popularité quand même. Faire le même processus pour 14 personnes, ça va être très lourd. Faire le même processus et voter pour 14 personnes, c'est beaucoup trop lourd.

Alexandre suggère d'imprimer un bulletin de vote et le distribuer en AG.

Gabriel demande s'il est possible de présenter sa candidature sur internet et qu'il y ait un vote électronique. Il faudrait alors être certains que le vote est bien fait.

William dit que ça va être difficile à faire, car l'élection des comités prend de 3 à 4 jours d'AG. Si on va dans la semaine suivante, les examens commencent. Le délai est donc très serré. William veut souligner la distinction entre le CE et le CA. Il dit que le président du CA ne devrait pas être dévoilé au Grand Maillet, vu l'importance du CA. Une telle situation pourrait créer une association de la part des étudiants entre le CE et la CA qui n'est pas souhaitable.

Christophe pense que c'est trop lourd de faire ça en élections générales, mais en AG, avec des bulletins de vote, c'est correct. Si le président du CA est élu cette année, ça va avoir un certain impact, et c'est pourquoi il faut faire son dévoilement au Grand Maillet. C'est un poste assez prestigieux de par son importance.

Marie-Philippe précise sa pensée : elle veut juste proposer aux gens d'avoir une structure efficace comme une petite campagne si on veut. S'ils peuvent être le premier point le lundi et qu'on fait le vote en partant, on pourra avoir un plus gros quorum en partant. Elle va s'informer pour faire faire un vote électronique auprès de la CADEUL.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

On suggère la structure suivante pour le déroulement d'une AG annuelle où il y aurait élection du Conseil d'Administration. On procéderait de la sorte : discours le premier midi, on donne trois jours aux membres pour voter et on dévoile la composition du CA la dernière journée.

Marie-Philippe rajoute qu'avec certains outils de la CADEUL, il pourrait être possible de faire un vote électronique. Elle va s'informer.

Gabriel demande si le CA c'est comme le judiciaire par rapport à un gouvernement, si c'est pour s'assurer que le CA reste au courant de ce qui arrive au niveau de l'exécutif et de la conformité du travail de ce dernier.

Francis précise que le CA c'est celui qui prend les grosses décisions pour les dirigeants. L'exécutif rend des comptes au CA. Dans une entreprise, ils pourraient destituer un exécutant, tout comme ce serait possible pour l'exécutif de l'AED.

Alexandre dit que le CA aurait le pouvoir de renverser une décision du CE, mais ne peut pas prendre une décision directe.

Christophe rappelle que ce n'est pas le rôle du CA d'engager des finances au nom du CE.

Gabriel demande pourquoi on leur donne le pouvoir de dépenser si ça ne s'applique pas. Il ajoute que comme le rôle du CA est de s'assurer qu'il n'y a pas d'abus de pouvoir. Il n'a donc pas besoin d'être élu de façon aussi formelle que le CE. Le CA, comme le pouvoir judiciaire, connaît les règles et les fait appliquer. Il ne prend pas de décision de gestion, ce qui fait qu'il n'a pas une activité «politique».

William dit que dans son CA d'association au cégep, le CA contrôlait l'action du CE et les membres étaient nommés par le CA. Il pense que ça serait une bonne idée de procéder de la sorte, Toutefois, pour l'implantation, on pourrait fonctionner par des élections générales.

Marie-Philippe dit qu'un CA est normalement plus basé sur le CV que sur des élections. Les élections se font selon la compétence, et non selon les désirs des électeurs (parallèle de Gabriel avec le pouvoir judiciaire).

Marie-Philippe dit qu'on pourrait initier le projet avec les membres du comité de la charte, ajouter des membres du CE et ajouter même un professeur qui voudrait s'impliquer. Durant une journée ou deux, les étudiants intéressés peuvent faire une mini entrevue et ce sera au CA d'élire les prochains membres.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Christophe mentionne que oui on est une OSBL avec un CA, et si on fait ça, le CA délègue le pouvoir au CE.

Francis parle du mode de nomination. Il est d'accord sur le fait que le CE est celui qui connaît le mieux l'Association. Il voudrait que le président du CA élu ait un veto (devant être justifié dans le PV de cette rencontre) sur les nominations. Ce serait plus ouvert. Il rappelle qu'il y aurait un droit d'appel en AG sur le veto

William a trois points:

- 1) le secrétaire du CA sera nommé ? Oui
- 2) les exécutants de l'AED qui ne sont pas sur le CA ne peuvent pas. Si les autres exec ont un projet à emmener et quelque chose à faire voter que fais-ton? Christophe répond qu'ils peuvent aller en tant qu'observateur au CA.
- 3) Le veto du président du CA serait contraire au principe de transparence. Il propose plutôt un comité paritaire (9 exécutants sortants et 9 autres étudiants). La décision serait prise à 18 pour nommer le CA.

Alexandre demande à Francis si c'est pour faire d'année à année ou si c'est juste pour la nomination du premier CA.

Francis répond que, en ce moment, le CE joue le rôle du CE et du CA à la fois. Pour cette année, Francis suggère que le CE nomme le CA. Par après, pour les autres années, le CA nommerait ses propres membres. Il rappelle que les membres de première année ne peuvent pas encore être nommés, car ils ne sont pas là. Il propose un processus formel, avec lettre de motivation et CV, et que les décideurs soient réunis et décident ensemble.

Alexandre pense qu'il faut que ce soit transparent et démocratique, mais si on fait ça en CE, ça peut marcher. 18 personnes ça va être le chaos total. Il faut donner la petite étincelle et ça va se perpétuer.

Véronique dit que, concernant les représentants de première année, que devons-nous faire s'il y a des étudiants entrés à l'hiver ? Christophe dit que l'élection pour les postes de première année se ferait à l'automne, donc ça ne cause pas de préjudice aux étudiants entrés à l'hiver.

Christophe répond que l'élection des postes de première année est prévue à l'automne.

Marie-Philippe pense qu'on devrait procéder par CV et que c'est une bonne occasion pour les gens qui sont moins à l'aise de parler en public. On choisit les personnes en fonction de leurs compétences. Ça prend des gens qui vont être responsables et compétents. Elle aimerait avoir des gens de la Charte ou des vérificateurs pour nommer le CA.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Christophe mentionne qu'il ne veut pas leur donner des pouvoirs qu'ils n'ont pas.

Marie-Philippe dit que ce ne doit pas être juste le CE qui décide du processus de sélection pour le premier CA.

Christophe mentionne qu'on propose de dire que l'élection se fait par comité proposé. Il pense que le CE est le mieux placé pour faire la transition. Il y aurait 9 personnes, parce qu'on prend juste les membres du CE sortants pour cette année avec le président du CA.

Francis n'est pas d'accord pour mettre des gens de l'externe sur le comité de sélection. Les décisions ne seront pas arbitraires pour les amis parce que les exécutants actuels partent tous.

Gabriel dit que pour cette année, il y aurait un article transitoire, incluant une personne extérieure, comme un membre du comité de la charte. Il dit que le CE est effectivement le plus au courant des dossiers et le plus compétents pour décider. Tout comme un CA d'entreprise, le processus se fait par entrevue.

Marie-Philippe est d'accord que le CE soit élu par plus de gens. On a quand même les commentaires que l'Exécutif est une petite clique et que c'est important qu'au pire pour des considérations de transparence que ce soit contrôlé ou du moins vu par l'externe. Elle pense qu'un regard extérieur ne peut pas nuire à la légitimité du processus.

Francis demande pourquoi ce serait un vérificateur ou un membre de la charte ? Ils ne sont pas tant au courant des dossiers. On propose de faire un vote pour le président du CA et que ce président soit le président du comité de sélection qui a un veto en cas d'égalité.

Christophe est d'accord, le comité de sélection sera présidé par le président du CA. Il trouve que c'est impartial si le président du CA est élu et est sur le comité de sélection.

Véronique demande pourquoi Alexandre ne siègerait-il pas sur ce comité.

Alexandre répond que c'est parce qu'il sera encore en fonction, puisqu'il n'est relevé de ses fonctions que lors de l'élection de son successeur en septembre prochain.

William rappelle que c'est important de ne pas dévoiler le président du CA en grandes pompes comme l'AED. Il ne faut pas voir le président du CA comme une personne puissante élue au Grand Maillet. On veut quelque chose d'efficace, pas quelque chose de prestigieux.

Francis mentionne que tout l'exécutif a été élu comme ça. Il n'y a pas de problème moral à nommer tout ça en même temps. Il voit ça comme un privilège.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Véronique dit que ça ferait un beau pont si Christophe nommait le président de l'AED, puis ensuite le président du CA, puis ensuite expliquer qu'il y aurait des élections pour les postes d'administrateurs. Elle dit aussi que des juristes et des professeurs sont présents au Grand Maillet et que ça leur donnerait l'information aussi.

Christophe est bien d'accord avec ce que Francis et Véronique ont dit. Il trouve important que ce soit fait par le processus d'élections. S'il a la chance d'expliquer ce que c'est devant tout le monde au Grand Maillet. Il faut qu'il soit mis de l'avant et qu'il soit accessible. Il faut présenter de qui il s'agit. En le nommant, c'est une figure en charge de gros dossiers.

Gabriel voit le problème moral parce que tout le monde est élu d'une manière différente. Il comprend que c'est le mode le plus démocratique, mais pourquoi on élit ça de la même manière. C'est le propre d'un CA.

William dit que si on décide d'y aller avec un vote pour le CA (président), il veut juste que le dévoilement de l'AED et de ce président du CA soit distinct au GM, pour ne pas qu'il y ait apparence de connivence. Le président du CA n'a pas à être une figure connue, ce n'est pas dans ses tâches d'être en contact direct avec les étudiants. S'il y a un problème, les étudiants vont voir le CE et le CA surveille les décisions du CE. Il n'y pas d'accord avec le prestige qui pourrait être accordé au président du CA.

Christophe mentionne que pour élire avec des manières différentes, il ne voit pas dans quoi c'est mieux qu'il soit élu d'une manière différente. Il ne voit pas le lien connivence entre CA et CE.

Marie-Philippe est d'accord avec William et Gabriel. Ça fait moins de sens de voter un CE selon le CV et le président par élections. Ça va rester au bout du compte un petit concours de popularité. C'est vrai que les gens n'iront pas voir le président du CA s'ils ont un problème. Pour des questions de transparence, tout le monde sur le CA devrait être élu de la même manière, quitte à faire une autre structure pour les élections. Ça fait un vote démocratique pour les gens qui nous représente et un autre pour le CA.

Francis dit qu'on voit un problème qui n'existe pas. En concret, le CE et le CA travaillent ensemble. Il fait le parallèle avec une situation d'entreprise. Ce serait seulement un membre sur 14 qui serait «élu». Il dit que le président a une légitimité s'il est élu, car il aurait mis un programme de l'avant.

Gabriel dit que ça ressemblerait trop à un poste d'exécutant d'AED. Il mentionne que ce n'est pas une question de transparence. On s'en va, on fait juste utiliser notre gros bon sens pour élire les gens qui sont les plus aptes. On ne fait que déterminer qui a la charge des dossiers, c'est nous qui connaît le mieux les dossiers.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

William est dans la même lignée que Gabriel. Si le président du CA est élu, il pourrait à la limite être le président de l'AED. Gabriel ajoute que c'est comme coucher avec sa sœur.

Véronique dit que cela est totalement impossible, car la mission du CA est de surveiller le CE de l'AED justement. C'est totalement impossible. Elle dit que si le président du CA est élu, il aurait l'occasion de faire valoir ses compétences. C'est le CA qui définit les orientations du CE. Le CE doit prendre ses décisions en fonction des orientations données par le CA. Par exemple, si le CA veut plus de transparence, le CE doit agir en conséquence, sinon ses décisions seront bloquées au CA. Elle dit que si le président du CA est élu au GM, il va travailler avec l'AED sortant actuel pour choisir les administrateurs. Elle ajoute que c'est bénéfique que cette personne la fasse partie de ce processus car l'an prochain il va pouvoir guider le processus de sélection et faire le pont. Pour toutes ces raisons, elle appuie l'élection au Grand Maillet avec le plus de votes possibles.

Christophe mentionne que pour continuer là-dessus, on est une association étudiante. Si le CE décide à 10 personnes, ça va faire un tollé auprès des membres de l'Association. Ça n'a aucun rapport. Il y a 14 personnes dans ça, tout le monde devrait être élu au vote. Dans les années suivantes, on changera au pire mais il faut que le début soit fait gros. Ça donnerait une prestance que le CA doit avoir dans ses fonctions. Ça ne sera pas mélangeant. Il faut que le président ait une certaine prestance.

Alexandre mentionne qu'une élection, on donne un prestige et c'est différent du but qu'on veut donner au CA, soit d'être plus terre-à-terre. Il y a déjà des membres du CE qui sont sur le CA, donc est-ce que le président doit être élu à la clameur du public? Non. Il doit être là pour surveiller le travail des exécutants et ne pas avoir de parti pris.

Francis rappelle les propos de Véronique. Le CA ne fait pas que surveiller le CE, il a aussi le pouvoir de dicter les grandes orientations. Il va y avoir 3 membres de l'exécutif sur le CA et les autres seront nommés par l'exécutif sortant. Il pense que voter le président est la façon la plus claire d'aller chercher ce que les étudiants souhaitent. On pourrait prévoir un délai, disons 20 jours, durant lequel les étudiants auraient le pouvoir (avec un certain nombre de signatures) de s'opposer à l'élection d'un administrateur (élu par le CE sortants). Alors, il faudrait aller en AG. L'idée d'avoir un président élu qui amène ses projets à ceux qui votent pour la nouvelle administration, c'est le plus légitime.

Gabriel mentionne qu'il dit que si c'est vrai que le CA a plus de pouvoirs que le CE et que le CA décide les politiques, il est en désaccord avec tout le projet. Le CE est voté. Le CA ne peut pas voter les orientations. Il faut surveiller l'application des orientations de l'Association qui sont données en AG.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Alexandre mentionne qu'au final, ça devient à 2 conceptions de ce qu'est un CA. Au final, on a 3 pouvoirs : AG décide de ce qu'on va faire, le CE qui décide de comment on le fait et le CA qui surveille que ce soit au mieux possible. La façon écrite en ce moment, il pense que ça revient ne pas avoir de besoin de vote. Ce n'est pas le rôle du chien de garde d'être élu par les membres.

Marie-Philippe mentionne que le CA pourrait surveiller avec des rapports, mais ne pourrait pas créer un projet de toutes pièces. Elle a un malaise que ce soit voté, parce qu'il ne faut pas qu'il y ait un prestige de donné à quelqu'un, ce que le président du CA doit avoir des fonctions claires. Le processus de sélection du président peut être fait avant le Grand Maillet.

William souhaite situer le débat. On s'est entendus plus tôt que le CA sortant allait choisir le CA entrant. Le débat se situe actuellement sur la nomination/élection du président. Si 18 personnes (9/9) se rencontrent pour choisir un président de CA, c'est légitime. Il y a visiblement un grand clivage au sein même du CE actuellement. On pourrait demander l'avis du comité de la charte dans ces circonstances.

Francis dit qu'il n'est pas d'accord avec le fait que le comité de la Charte se prononce, parce que ce n'est pas des étudiants impliqués dans la démocratie étudiante. On ne les voit même pas en AG. Si on fait un processus de vote avant le Grand Maillet, on ne sera jamais capable de choisir le président pour le Grand Maillet.

Christophe dit premièrement qu'il ne comprend pas pourquoi certains exécutants sont mal à l'aise avec l'idée que le président du CA soit élu. Il n'y a rien de plus démocratique qu'une élection générale pour élire le président, c'est beaucoup mieux que de nommer en mini groupe.

Véronique mentionne qu'elle ne voit pas d'inconvénients que le président du CA dise quelles sont les orientations. C'est le CA qui vérifie tout. Il faut que les étudiants aient confiance en cette personne. Véronique dit que si le CE choisit un président de CA, c'est possible que les étudiants n'aient même pas confiance en cette personne. Si le président est élu, il sera (les candidats seront) questionné(s) en AG devant tout le monde. Il faut aussi en faire une sorte de publicité, pour que l'existence et le mandat du CA soit publicisé.

Philippe aimerait se resituer : La discussion porte sur la procédure d'élection. Advenant le cas qu'on prenne une position par rapport à ça, le cas du CA n'est pas réglé. Sans faire de proposition, il suggère qu'on fasse un tableau résumant les arguments des 2 camps et qu'on résume les positions des deux camps avec un tableau.

Andréane veut qu'on se rappelle ce qu'est la pyramide de force. Le CA doit s'assurer que ce qui est voté en AG et ce qui est prévu dans les RG est respecté. Le CA vérifie que le CE



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

respecte les mandats. En ce moment, les gens en AG ne sont pas au courant des règlements. Le CA c'est vraiment le pouvoir judiciaire. On veut des compétences sur le CA. Si le président est élu de façon démocratique, il faut qu'il ait été confronté par l'AG.

Christophe propose que le président du CA soit élu par la procédure d'élection de l'annexe 2 des règlements généraux, modifié à l'al. 8 afin que les candidats fournissent une lettre de présentation d'une page énonçant leurs compétences et excluant les candidats à ce poste de l'al. 3 (impossibilité de publicité).

Appuyé par Francis
Gabriel s'oppose

Vote:

En faveur : Véronique, Andréane, Christophe et Francis
Contre : Gabriel, Alexandre, Philippe, Marie-Philippe, William
Abstention : Nul

La proposition est battue à majorité.

Gabriel propose que l'ensemble des membres du CA soient nommés par un comité de sélection composé des administrateurs sortants.

Alexandre appuie
Christophe s'oppose.

Gabriel rappelle que le rôle du CA c'est de vérifier l'action du CE et de s'assurer que ce dernier agisse au meilleur des compétences des étudiants. Il fait le parallèle avec les juges et les élus.

Philippe mentionne qu'il a voté en faveur parce qu'on contrebalance 4 personnes élues démocratiquement versus 5 personnes élues démocratiquement. Il faut soupeser si on veut un 6e membre démocratiquement élu ou si on veut des compétences.

Marie-Philippe rappelle que 6 personnes ont eu la légitimité démocratique dans la situation présente. Il faut donner la chance aux étudiants qui s'impliquent peut-être moins dans l'Association. Quand on parle de transparence, ça va toujours être des sortants qui vont décider. Cette année, elle suggère d'ajouter le vérificateur général de l'AED ou un externe pour rendre des comptes relativement au processus de sélection des membres du CA.

Christophe ne comprend pas. Il mentionne qu'il y a quand même 4 présidents élus qui sont nommés. Le CA avait pour objectif de favoriser la démocratie étudiante, il favorise donc le processus électif. Il fait un parallèle avec l'abolition du sénat. Ça revient au même débat.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Véronique voit ça de la manière qu'en votant comme l'exécutif, on lui donne la confiance de la majorité. C'est moins transparent et c'est plus difficile de démontrer ses compétences à 300 personnes qu'à 50.

Francis appuie Véronique. Il sera impossible d'élire un président à temps pour le Grand Maillet. Il rappelle que le nouveau président va emmener des idées. On se permet un rafraîchissement des idées. De l'extérieur, on a l'apparence qu'on fait juste nommer tout le monde. Francis rappelle que le CA ne sera pas que le chien de garde de l'exécutif. Il a des pouvoirs partout.

Gabriel demande un exemple où le CA a plus de pouvoirs que le CE. Si c'est plus que de la surveillance, il est en total désaccord. La représentativité démocratique appartient à l'exécutif.

Francis rappelle qu'on propose une bonne balance de personnes élues. Le CA ne prend pas des décisions complètes, ils peuvent dire oui ou non.

Andréane répond à Gabriel en lui rappelant qu'elle a été élue administratrice par les membres du CA sur lequel elle siège. Elle précise que dans ce cas, c'est une fondation. Si un membre de la population s'était présenté à l'élection, il aurait pu voter. Elle souligne qu'en ce moment, malgré que le CE prenne une décision, cette dernière devra être approuvée par l'Assemblée générale.

Gabriel lui demande comment a fonctionné tout le processus de son élection.

Andréane mentionne qu'elle était seule, elle a présenté sa candidature et ils ont voté.

Gabriel rappelle que c'est la même chose qu'ici.

Andréane rappelle que tout le monde peut être là et voter

Gabriel rappelle que tout le monde peut venir aux CA aussi.

Marie-Philippe dit qu'on pourrait monter un comité de sélection composé d'exécutants sortants, d'étudiants externes, peut-être même d'un professeur.

Alexandre quitte à 11:11

Christophe mentionne que sur la proposition sur la table, on peut emmener les 2 positions à l'Assemblée générale.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Christophe propose la mise en dépôt du point sur le président du CA.

Véronique appuie.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Christophe propose que le CE se positionne en faveur des modification aux RG excepté articles 77, 78 et annexe 2 (dispositions concernant le président du CA).

William appuie

Francis s'oppose

Francis mentionne qu'on vote quelque chose qu'on n'a pas lu. La modification la plus majeure dans les 10 dernières années. Il souligne quelques dispositions problématiques dans le texte. Il est en désaccord qu'on fasse un vote en bloc

Christophe rappelle que le document a été déposé lundi dernier et que les exécutants ont eu l'occasion de le lire.

Andréane pense qu'il faut plus de temps à l'exécutif, car c'est une modification importante, fondamentale et qui demande plus d'attention.

William ajoute que c'est une décision qu'il faut remettre au comité de révision et d'application des règlements généraux et que c'est à eux d'emmener le projet en Assemblée. Techniquement, le CE ne devrait que mettre son dernier grain de sel suite à leur avis.

Francis est en désaccord et pense qu'en tant que CE, c'est notre pouvoir. On est une instance décisionnelle et il faut pouvoir donner notre avis dans cette décision.

Andréane mentionne que oui ce n'est pas notre rôle et c'est à l'AG de le faire. Il faut que tant l'exécutif que le comité de la Charte emmènent des idées de projets concrets. Il faut qu'il y ait une base de faite, sinon ça va tourner en rond en AG.

Christophe demande aux exécutants de lire le projet pour le prochain CE afin d'être en mesure de l'adopter à ce moment.

Mise en dépôt pour le prochain CE.

B. Fond philanthropique des finissants et bourse de l'AED

Christophe a rencontré la directrice du développement philanthropique de la faculté et ils ont eu une idée. À la place de créer une bourse de promotion 2016, il s'agirait de créer une bourse des finissants, qui remettrait deux bourses de 500\$ aux étudiants les plus prometteurs parmi les finissants. Ce serait deux étudiants pigés au hasard sur le tableau d'honneur. En



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

conjugaison avec la bourse de l'AED (implication), ça compléterait l'offre de bourse de l'AED. Il dit que c'est une belle manière d'investir le fond d'argent qu'a l'AED. Au fil des ans, l'AED a accumulé un montant important dans ses coffres et il pense que ce serait une belle manière de redistribuer, sur plusieurs années, un montant accumulé sur plusieurs années. Après discussions avec Philippe et sujet à de plus amples vérifications, le montant pourrait être de 20 000\$, soit 6000\$ pour la bourse de l'AED et 14 000\$ pour les deux autres bourse. Ce serait capitalisé sur 10 ans.

Chaque année, ce serait plus de diplômés qui contribueraient, ce qui ferait grossir le fonds. Ainsi, à la longue, le nombre de bourses pourrait augmenter jusqu'à atteindre une bourse pour chaque étudiant sur le tableau d'honneur d'une valeur de 500,00\$. Il veut en parler avec la doyenne et le recteur et faire une grosse campagne de philanthropie étudiante.

William trouve que c'est une très bonne idée, surtout considérant qu'on ne peut pas placer cet argent. Il dit que ce serait un bon timing d'arriver avec la bourse et, en même temps, de faire des demandes en ce qui concerne les rénovations du DKN.

Francis voudrait qu'on attende avant de voter, car on ne sait pas comment c'est géré. Il voudrait que la responsable de ces fonds explique au conseil exécutif comment l'argent va être géré.

Philippe mentionne d'abord pour compléter avec ce que William a dit, il comptait rencontrer la Directrice exécutive par rapport aux rénovations du DKN, notamment pour les locaux, café étudiant, revue juridique et verdict, en plus de plein d'autres détails. Aussi, Philippe dit qu'il aime les propos de Francis. Comme l'a dit Christophe, il y a eu des discussions et ils ont établi un montant de 20000\$, sujet à vérifications et aussi à quoi pourrait ressembler le projet. Le montant est donc actuellement théorique.

Andréane veut juste dire que la Faculté gère des tonnes de fonds avec des tonnes de donateurs, on peut faire confiance avec la façon dont c'est géré et administré. Elle fait confiance à la gestion de la faculté pour l'argent.

Marie-Philippe mentionne qu'elle est d'accord avec ça mais on veut savoir comment ça fonctionne. Elle demande à Philippe combien d'argent l'AED a de cumulé. Personne ne répond. Elle dit que les étudiants sur le tableau d'honneur ont déjà de bonnes chances d'avoir des bourses, on doit présenter le tout en AG. Elle insiste sur le fait de passer le tout en AG.

William dit qu'on peut amorcer le processus aujourd'hui, et ça ne veut pas dire qu'on va injecter directement un gros montant. Il suffit de ne pas s'engager à donner un montant pour une cause quelconque.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Francis est d'accord avec le fait d'amorcer le processus en se faisant présenter à tous les membres de l'exécutif pour avoir tous les détails et les informations. Pour l'instant, il y a juste Christophe qui a l'idée. Pour la question de voter en AG, il croit que c'est non pertinent.

Christophe propose que l'association entame les processus quant à l'attribution d'un montant d'environ 20 000,00\$ pour la création et le maintien de deux fonds soient le fonds philanthropique des finissants et de la Bourse de l'AED.

Philippe appuie
Pas d'opposition.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

C. Problématique en lien avec les finances des comités

Christophe mentionne qu'il y a eu un petit problème avec des comités et a fait part de plusieurs interrogations qu'il faudrait clarifier en CE.

La présidente d'un comité lui a fait part de plusieurs interrogations, qu'il veut clarifier. Les comptes des comités sont devenus des comptes d'entreprise. Les comptes des comités sont des comptes distincts sous le principal de l'AED. Chaque compte de comité a 5 signataires, soit

Il dit que la personne a dit qu'il y avait 12 signataires, c'est faux après vérification.

Les relevés de compte doivent rester à l'arrière du local (partie C) et être accessibles aux comités.

Christophe rappelle que s'il y a des mécontentements envers des exécutants, c'est à lui qu'il faut référer le dossier.

William quitte à 11:54.

Le quorum est toujours là. Le CE décide toutefois de mettre fin à la rencontre.

D. Mise en œuvre résolution bouteilles d'eau

5. Vice-président aux finances

A. Théâtre

6. Vice présidente aux affaires académiques



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

- 7. Vice-président aux affaires professionnelles**
- 8. Vice-présidente aux communications**
- 9. Vice président aux affaires internes**
 - A. Assemblée générale d'hiver**
- 10. Vice présidente aux affaires externes**
 - A. Cotisation AED**
- 11. Représentant de première année**
- 12. Varia**
- 13. Fermeture**